



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

balcons-du-lomont@pays-du-lomont.com

Portage des repas

Blamont, le 24 mai 2005, 18^h00

Compte rendu

PRESENTS :	Jean-Claude DUPUIS	Thulay
	Claude PERROT	Blamont
	Rémy POETE	Blamont
	Catherine DORGET	Ecurcey
	Michel REMOND	Glavay
	Arlette DUBAIL	Meslières
	Monique METHOT	Meslières
	Rémi LAPPRAND	Thulay
	Jean-Pierre BRANDELET	Villars les Blamont
	Marc LACOMBE	CCBL
EXCUSEE :	Marie-Claude BOICHE	CCBL
	Michelle GEHANT	Blamont
	Sylviane DOUCELANCE	Bondeval
	Guy SCHERRER	Bondeval

En préambule, Claude PERROT rappelle au groupe de travail qu'il y a lieu de réfléchir et définir comment la Communauté de communes peut s'engager dans le service de portage de repas à domicile, de façon légale, et éventuellement financièrement.

Jean-Claude DUPUIS fait le point des précédents travaux du groupe de travail et sur ce qui existe déjà dans d'autres communes ou communautés.

Comment la Communauté de communes peut-elle s'impliquer dans ce service ?

Etant donné que la solution de prise en charge complète du personnel et du véhicule en faisant appel à un traiteur ne peut-être retenue car trop onéreuse, le groupe de travail avait opté pour un service entièrement pris en charge par un professionnel. Dans ce cas, la Communauté de communes peut s'engager de plusieurs façons :

- × Information pure et simple du service proposé aux personnes intéressées (communication des coordonnées des traiteurs désirant effectuer la livraison de repas)
- × Aide financière de la Communauté de commune : participation aux frais de transport, achat de plateau-repas, ...
- × Engagement au niveau de la « surveillance », assurance d'un service bien rendu, par l'élaboration d'une « charte »

Après avoir collecté les avis de chacun, le groupe de travail propose donc de réfléchir à un cahier des charges pour une éventuelle consultation, qui sera soumis au vote du conseil communautaire. Les points à prendre en compte dans le cahier des charges peuvent être, entre autres :

- × Liaison froide ou chaude, avec respect des réglementations d'hygiène en vigueur

- × Types de menus (composition, quantités, régimes spécifiques,...)
- × Engagement de livraison quels que soient le nombre de repas et la distance à couvrir
- × Délai de commande ?
- × Convention annuelle ?
- × Etc...

Le groupe de travail proposera également au conseil que la Communauté de communes s'engage sur une participation financière au transport (de l'ordre de 0,50 € par repas).

La prochaine réunion du groupe de travail, prévue le 9 juin à 18h00 en mairie de Blamont, aura pour but de définir les termes du cahier des charges afin de pouvoir le soumettre au prochain conseil de communauté.

